

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Tous les abonnements et les annonces s'adressent au Directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 130 francs.

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEAO	10.500 f	17.500 f	14.000 f	24.000 f
Etranger : France, Zaïre, R. C. A., Gabon, Maroc				
Algérie, Tunisie	12.500 f	19.500 f	16.000 f	28.000 f
Etranger : Autres Pays	15.000 f	23.000 f	19.000 f	31.500 f
Prix du numéro	Année courante 400 f		Année ant. 500 f	
Par la poste	Majoration de 130 f par numéro			
Journal légalisé	500 f —		Par la poste 700 f	

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 600 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix.

(Il n'est jamais compté moins de 9.500 francs pour les annonces).

Compte postal 45-20 - DAKAR

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

CONVENTIONS ET DECRET

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

1992

IV^e Convention de Lomé — Avis d'appel d'offres n° 3486 163

IV^e Convention de Lomé — Avis d'appel d'offres n° 3524 166

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1991

5 novembre... Décret n° 91-1122 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre des Palmes académiques 16

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis de demande d'immatriculation 167
Annonces 168

PARTIE OFFICIELLE

CONVENTION DE LOMÉ IV

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES n° 3486,

lancé par la République du Burkina Faso pour un Projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de Développement

Intitulé et n° du Projet : Construction des axes routiers du Programme de Développement intégré de la province de la Sissili n° 6100.39.38.024.

1. — Participation.

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et sociétés ressortissantes des Etats ACP de la Communauté économique européenne et des Etats ACP signataires de la Convention de Lomé III.

2. — Objet.

Appel d'offres pour la construction des axes routiers de la Province de la Sissili de 200 km. environ. Les travaux comprennent la réalisation des terrassements, du corps de chaussée et du revêtement, la construction des ouvrages de drainage et d'assainissement, la mise en place de la signalisation, et le remplacement de 17 passages submersibles entre Salou et Bazilakoa.

3. — Délai d'exécution.

24 mois, y compris les interruptions dues à la saison des pluies.

4. — Dossier d'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres en français peut être obtenu sur demande adressée à :

a) au Burkina Faso :

Direction Centrale de Contrôle des Travaux;
Ministère de l'Équipement, des Transports et des Communications;
Ministère Délégué chargé de l'Équipement; B.P. 7004 Tél. 33.52.74
Ouagadougou — Burkina Faso.

b) à l'étranger

Schröder Planung GmbH;
Architectes et Ingénieurs;
B.P. 4140 D — 6100 Darmstadt — RFA

Tlx : 45453 — ispl d

Fax : (45) 6151 82985

Le prix d'achat du dossier d'appel d'offres est de 260.000 Frs. CFA ou en DM 1.540, pour le dossier vendu à l'étranger.

En ce qui concerne les dossiers vendus au Burkina Faso, ils doivent être retirés sur place moyennant le paiement de la somme correspondante par chèque certifié au nom du Trésorier Général Payeur du Burkina Faso à Ouagadougou. En ce qui concerne les dossiers vendus à l'étranger, ils seront envoyés dès réception du paiement qui sera fait par chèque bancaire et joint à la demande.

Le chèque sera tiré par une banque sur une autre banque au profit du vendeur.

5. — Consultation du dossier d'appel d'offres.

a) Direction Centrale de Contrôle des Travaux

Ministère de l'Équipement, des Transports et des Communications
B.P. : 7004 Ouagadougou — Burkina Faso

b) Direction Office National des Marchés publics

B.P. 7012 Ouagadougou — Cité AN IVA

Secteur 5 — Ouagadougou

c) Commission des Communautés Européennes, D.G. VIII/C/3,

G12 4/18 200, Rue de la Loi, 1049 Bruxelles, Belgique.

(Télex 21877 COMEU B) (Téléfax 299.28.70).

d) Bureaux dans la Communauté

D — 53 Bonn Zitelmannstrasse 22, Tél : (49-228) 238041
Fax : 238048

NL — 2594 AG/Den Haag, E.V.D. Afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151, Fax : 31-70-3797878

L — 2920 Luxembourg, Ch. de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503, Tél : (352) 430014301/Fax : 43014433

F — 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain, Tél : (33-1) 40633800/Fax : 45569417

I — 00187 Roma, Via Poli, 29, Tél : (39-6) 6789722
Fax : 6781658/6793652

DK — 1004 Copenhagen, Højbrohus, Østergade 61,
Tél : (45-1) 144140/Fax : 111203

UK — London SW1P 3AT, 8 Storey's Gate, Tél : (44-1) 2228122
Fax 2220900

IRL — Dublin 2, Molesworth Street, 39, Tél : (353-1) 712244
Fax : 712657

EL — 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2, Tél : (30-1) 7243982/3/4
Fax 72244620

ES — 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta,
Tél : (34-1) 4351700/Fax : 2760387

PT — 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Rua do Salitre, 56, Tél : (351-1) 541144/Fax : 554397

6. — Remise des offres.

Les offres, rédigées en langue française et en quatre (4) exemplaires, (un original et trois copies marquées comme tels), devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception ou être remises de la main contre récépissé à :

Direction nationale des Marchés de l'Etat

Ministère des Finances, B.P. 7012 Ouagadougou — Burkina Faso où elles doivent parvenir au plus tard le 2/7/92 à 17.00 heures précises, heure locale.

7. — Ouverture des offres.

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le 3.7.92 à 9 heures, heure locale, dans la salle des Conférences de la Direction nationale des Marchés de l'Etat.

8. — Visite des lieux.

Une visite des lieux sera laissée à l'initiative de chaque candidat.

Notice of invitation to Tender N° 3486 issued by Burkina Faso for a project financed by the European Economic Community - European Development Fund

Project title and no :

Construction of the roads under the integrated development programme for Sissili Province.
N° 6100.38.024.

1. — Participation.

Participation is open on equal terms to all natural persons and companies or firms who are nationals of the Member States of the European Economic Community and the ACP States signatory to the Lomé III Convention.

2. — Subject.

Invitation to tender for the construction of about 200 km of roads in Sissili Province. The works comprise earthworks, road construction and finishing, construction of drain wells and drainage systems, installation of road signs and markings and the replacement of 17 submersible crossings between Salou and Bazilakao.

3. — Period of performance.

24 months, including interruptions due to the season.

4. — Tender dossier.

The tender dossier, in French, may be obtained from the following addresses :

a) Direction Centrale de Contrôle des Travaux, Ministère de l'Équipement, des Transports et des Communications :

Ministère Délégué chargé de l'Équipement,
B.P. 7004 Ouagadougou - Burkina Faso - Tél. 33.52.74

b) Schröder Planung GmbH :

Architects and Engineers

PO Box 4140

D-6100 Darmstadt-FRG

Telex : 419428-ispl d

Fax : (48) 6151 82985

The price of the dossier is CFAF 260 000 in Burkina Faso, or DM 1 540 elsewhere.

Dossiers sold in Burkina Faso must be collected against payment of the price stated with a certified cheque made out to the Trésorier Général payeur du Burkina Faso in Ouagadougou.

Dossier sold abroad will be sent on receipt of payment by banker's draft enclosed with the application. The draft must be drawn by one bank on another bank in the name of the vendor.

5. — Consultation of the tender dossier.

a) Direction Centrale de Contrôle des Travaux,

Ministère de l'Équipement, des Transports et des Communications B.P. 7004, Ouagadougou - Burkina Faso.

b) Direction Office National des Marchés Publics

B.P. 7012 Ouagadougou - Cité AN IVA

Secteur 5 - Ouagadougou

c) Commission of the European Communities

D.G. for Development - VIII/C/3 G 12 4/18

200 Rue de la Loi, B-1049 Brussels, Belgium

(Telex 21877 COMEU B) (Fax 2992870).

d) Information Offices of the European Communities in

D — 53 Bonn Zitelmannstrabe 22, Tél : (49-228) 238041
Fax : 238048

NL — 2594 AG/Den Haag, E.V.D. Afdeling PPA, Bezuidenhoutseweg 151, Fax : 31-70-3797878

L — 2920 Luxembourg, Ch. de Commerce 7, Rue A. de Gasperi, BP 1503, Tél : (352) 430014301/Fax : 43014433

F — 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain, Tél : (33-1) 40633800/Fax : 45569417

I — 00187 Roma, Via Poli, 29, Tél : (39-6) 6789722
Fax : 6781658/6793652

DK — 1004 København, Højbrohus, Østergade 61,
Tél : (45-1) 144140/Fax : 111203

- CA — 1 Street's Gate, London SW1P 3AT, Tel : (44-1) 2228122
Fax 770900
- EL — 55, Malborough Street, Dublin 2, Tel : (353-1) 712244
Fax : 712657
- ES — 13674 Athens, 2, Vassilissis Sofias Tel (30-1) 7243982/3/4
Fax 7244620
- ES — 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta,
Tel : (34-1) 4351700/Fax : 2760387
- PT — 1300 Lisboa, Centro Europeo Jean Monnet, Rua do Salitre,
56, Tel : (351) 541144/Fax : 554397.

6. — Submission of tenders.

Tenders, in French, should be submitted in quadruplicate (1 original and 3 copies marked as such) and sent by registered mail with advice of delivery or delivered by hand against receipt to the following address :

Direction Nationale des Marchés de l'Etat

Ministère des Finances

B.P. 7012

Ouagadougou - Burkina Faso

Tenders must arrive no later than 17.00 heures, local time, on 2-7-92.

7. — Opening of tenders.

Tenders will be opened in public session in the Salle des Conférences of the Direction Nationale des Marchés de l'Etat on 3-7-92 at 09 hrs, local time.

8. — Site inspection.

Site inspection is a matter for each tenderer.

Notice of invitation to tender N° 3524,

Issued by : GOUVERNEMENT OF ETHIOPIA,

for a project identified for financing by the European Economic Community (EEC).

1. — Project identification and financing.

- a) Title : COFFEE IMPROVEMENT PROJECT;
- b) Number : 6100.31.20.026;
- c) Source of financing : I
(I) 3 th European Development Fund (EDF) (II) CEC Budget
- d) Status of the financing :
(I) approved (II) under appraisal

NB. — The award of contracts is subject to financing being approved and made available.

2. — Contract identification.

- a) Type of contract : I
(I) supply (II) works (III) service (IV) other.
- b) Subject :
FARM TOOLS
VEHICLES;
MOTORCYCLES.
- c) Number of lots : 10;
- d) Groups of lots : see tender documents.
- e) Possibility of submitting alternative solutions : III;
(I) yes (II) no (III) not applicable.

3. — Eligibility, origin and evaluation criteria.

- a) Eligibility and origin : I;
(I) EEC/ACP States signatory to the fourth Lomé Convention
(II) EEC States, of the contracting authority and other states - see tender documents.
- b) Evaluation : see tender documents.

4. — Location and deadline.

- a) Project location : ADDIS ABABA;
- b) Place of delivery, installation or performance : ADDIS ABABA;

- c) Delivery or performance period : 120 days;

5. — Project authorities.

- a) Contracting authority :

MINISTRY OF COFFEE & TEA DEVELOPMENT

PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTEMENT.

- b) Supervisor:

PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTEMENT.

6. — Tender documents.

- a) Type of tender : open tender;
- b) Terms on which tender documents may be obtained : I;
(I) free of charge, at the addresses given in c) and d);
(II) against payment of ECU (), from :
PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTEMENT;
- c) Inspection of the tender documents in the country of the contracting authority :
PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTEMENT.
- d) Inspection of the tender documents in the Member States :
Offices of the Commission of the European Communities (see addresses below).

7. — Tender validity period : 90 days

8. — Language, receipt and opening of the tenders.

- a) Language : EN;
- b) Date and time (local) for receipt of tenders : 27.05.92/10.00;
- c) Address for the receipt :
MINISTRY OF COFFEE AND TEA DEVELOPMENT
PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTEMENT
P.O. Box 2594, ADDIS ABABA, ETHIOPIA.
- d) Date and time (local) for opening of tenders : 27.05.92/11.00;
- e) Address for the opening :
PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTEMENT
P.O. Box 2594, ADDIS ABABA, ETHIOPIA.

9. — Deposits and guarantees.

- (I) required and expressed as a percentage of the tender or contract;
- (II) not applicable:
- a) Tender guarantee : II/
b) Performance guarantee : II/
c) Other : see tender documents.

10. — Site visit (IV).

(I) mandatory and organize by the supervisor (II) mandatory and to be carried out at tenderers' convenience (III) optional (IV) not applicable;

- a) Date :
b) Place :

11. — Further information.

- a) Address of the Commission of the European Communities and of its Offices in the Member States :

B — 1030 Bruxelles DG. VIII/C/3, 12 Rue de Geneve
(tel : 32-2-2992827 - (fax : 2992870) - tlx : 21877 COMEU B)

D — 53 Bonn Zitelmannstrasse 22 (tel : 49-228-238041)
(fax : 49-228-238348) - tlx : 886648 EUROP D)

DK — 1004 Copenhagen, Højbrohus, Østergade 61
(tel : 45-33-144140) - (fax : 45-33-111203) - (tlx : 16402 COMEU DK)

E — 28001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta
(tel : 34-1-4351700) - (fax : 34-1-2760387) - tlx :

- EL — 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 (tel : 30-1-7243982)
(fax : 30-1-72244620) - (tlx : 219324 (ECAT GR))
- F — 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain (tel 33-1-40633838)
(fax : 33-1-45694417) - (tlx : 611019 F COMEUR)
- I — 00187 Roma, Via Poli, 29 (tel : 39-6-6789722)
(fax : 39-6-6781658) - (tlx : 610184 EROMA I)
- IRL — Dublin 2, Molesworth Street, 39 (tel : 353-1-712244)
(fax : 353-1-712657) - (tlx : 93827 EUCO EI)
- L — 2920 Luxembourg, Ch. de Commerce 7, Rue A. de Gasperie,
BP. 1503 (tel : 352-430014301) - (fax : 352-43014433)
(tlx : 3476 COMEUR LU)
- NL — 2594 AG Den Haag, E.V.D., afdelling PPA, Bezuidenhout
seweg. 151 (tel : 31-70-3797501) - fax : 31-70-3797878)
(tlx :)
- PT — 1200 Lisboa, Centro Europeu Jean Monnet, Rua do Salitre
56 (tel 351-1-541144) - (fax : 351-1-554397) - (tlx : 18810
COMEUR P)
- UK — London SWIP 3AT, 8 Storey's Gate (tel : 44-1-2228122)
(fax : 44-71-2220900) - (tlx : 23208 EURUK G)

b) REFERENCES : ift the State of the contracting authority is one of the African, Caribbean and Pacific States which are signatory to the fourth Lomé Convention (ACP States), this notice is published pursuant to Annex I to Decision N° 3/90 of the ACP-EEC Council of Ministers of 29.3.90 (OJ L-382, 31.12.90).

If the State of the contracting authority is not an ACP State, this notice is published pursuant to Council Regulation (EEC) N° 442/81 of 17 February 1981 (JO L-48, 21.2.81).

AVIS D'APPEL D'OFFRES n° 3524

lançé par le Gouvernement of Ethiopia, relatif à un projet identifié pour être financé par la Communauté économique européenne (CEE).

1. — Identification et financement du projet

- a) Intitulé : COFFEE IMPROVEMENT PROJECT
- b) Numéro : 6100.31.20.026
- c) Source de financement : I;
- d) 3^{ème} Fonds européen de développement (FED) (II) Budget CCE;
- e) Situation du financement : (I) approuvé (II) à l'instruction;

NB : L'octroi de contrats est subordonné à l'approbation et mise à disposition des crédits nécessaires.

2. — Identification du marché.

- a) Type de marché : I;
- b) fournitures (II) travaux (III) services (IV) autre;
- c) Objet :
FARM TOOLS;
VEHICLES;
MOTORCYCLES.
- d) Nombre de lots : 10;
- e) Groupements de lots : voir dossier d'appel d'offres;
- f) Possibilité de soumettre des variantes : III (I) oui (II) non (III) sans objet.

3. — Critères d'éligibilité, d'origine et d'évaluation

- a) Eligibilité origine : I (I) Etat, CEE et ACP signataires de la Convention de Lomé IV. (II) Etats CEE et Etat du maître d'ouvrage et autres voir dossier appel d'offres.

4. — Lieux et délais.

- a) Localisation du projet : ADDIS ABABA;
- b) Lieu de livraison, d'installation ou d'exécution : ADDIS ABABA;
- c) Délai de livraison ou d'exécution : 120 jours.

5. — Pouvoir adjudicateur.

a) Maîtrise d'ouvrage : MINISTRY OF COFFEE & TEA DEVELOPMENT PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTMENT

b) Maître d'œuvre :
PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTMENT

6. — Dossier d'appel d'offres

- a) Type : appel d'offres ouvert;
- b) Conditions d'acquisition : I;
- (I) gratuit, auprès des adresses indiquées dans les alinéas c) et d);
- (II) centre paiement de () écus auprès de : PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTMENT;
- c) Consultation dans l'Etat du maître d'ouvrage : PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION DEPARTMENT.
- d) Consultation dans les Etats membres : Services de la Commission des Communautés européennes, (voir adresses en fin de texte).

7. — Délai de validité des offres : 90 jours

8. — Soumissions - langue, réception et ouverture.

- a) Langue : EN;
- b) Date et heure (locale) limites pour la réception : 27.05.92/10.00
- c) Adresse pour la réception :
MINISTRY OF COFFEE AND TEA DEVELOPMENT
PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION
DEPARTMENT
P.O. Box 2594, ADDIS ABABA, ETHIOPIA.
- d) Date et heure (locale) pour l'ouverture : 27.05.92/11.00;
- e) Adresse pour l'ouverture :
PEASANT COFFEE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION
DEPARTMENT P.O. Box 2594, ADDIS ABABA, Ethiopia.

9. — Cautionnement et garanties.

- (I) requises et exprimées en pourcentage de la soumission ou du contrat, (II) sans objet.
- a) De soumission : II/
- b) De bonne fin : II/
- c) Autres : voir dossier d'appel d'offres.

10. — Visite des lieux (IV)

- (I) obligatoire et organisée par le maître d'œuvre (II) obligatoire et à effectuer au gré des soumissionnaires (III) facultative (IV) sans objet.
- a) Date :
- b) Lieu :

11. — Renseignements complémentaires.

- a) Adresse de la Commission des Communautés européennes et des bureaux dans les Etats Membres :
- B — 1030 Bruxelles, DG VIII/C/3, 12, rue de Genve
(tel : 32-2-2992827 - fax : 2992870) - (tlx : 21877 COMEU B)
- D — 53 Bonn, Zitelmannstrasse 22 (tel : 49-228-238041)
(fax : 49-228-238048) - (tlx : 886(48) EUROP D)
- DK — 1004 Copenhagen, Højbrohus, Østergade 61
(tel : 45-33-144140) - (fax : 45-33-111203) - (tlx : 16402 COMEUR DK)
- E — 280001 Madrid, Calle Serrano, 41-5a Planta
(tel : 34-1-4351700) - (fax : 34-1-2760387) - (tlx :)
- EL — 10674 Athens, Vassilissis Sofias, 2 (tel : 30-1-7243982)
(fax : 30-1-72244620) - (tlx : 219324 (ECAT GR))
- F — 75007 Paris, 288 Boulevard St Germain (tel 33-1-40633838)
(fax : 33-1-45694417) - (tlx : 611019 F COMEUR)
- I — 00187 Roma, Via Poli, 29 (tel : 39-6-6789722)
(fax : 39-6-6781650) - (tlx : 610184 EROMA I)
- IRL — Dublin 2, Molesworth Street, 39 (tel : 353-1-712244)
(fax : 353-1-712657) - (tlx : 93827 EUROP EI)
- L — 2920 Luxembourg, Ch. de Commerce 7, Rue A. de Gasperie,
BP. 1503 (tel : 352-430014301) - (fax : 352-43014433)
(tlx : 3476 COMEUR LU)

- AGENCE FPA, Bezdachom
Tél : 31-70-3797878
- Centre Europe Jean Monnet, Rua do Salitre
55 (Tél 351-1-541144) - (fax : 351-1-554397) - (tlx : 18810
COMEUR P)
- SWIP SAT, 8 Storey's Gate (tél: 44-1-2228122)
(fax : 44-71-2220900) - (tlx : 23208 EURUK G)

REFERENCES : Si l'Etat du maître d'ouvrage est l'un des
des Caraïbes et du Pacifique signataire de la
de Lomé IV (Etats ACP), cette publication est effectuée
de l'annexe I à la décision n° 3/90 du Conseil des ministres
CPEE, du 29 mars 1990, publiée dans le JOCE n° L 382 du
effectue en vertu du règlement (CEE) n° 442/81 du
Conseil, le 17 février 1981, publié dans le JOCE n° L 48 du 21.2.81.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DECRET n° 91-1112 du 5 novembre 1991

portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre
des Palmes académiques.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 74-1280 du 23 décembre 1974 instituant un Ordre des
Palmes académiques, modifié par le décret n° 83-786 du 22 juillet 1983
modifié par le décret n° 91-659 du 2 juillet 1991;

Vu le décret n° 91-423 du 7 avril 1991 portant nomination du Premier
Ministre;

Vu le décret n° 91-429 du 8 avril 1991 portant nomination des ministres;

Vu le décret n° 91-430 du 8 avril 1991 portant répartition des services
de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales
et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la Répub-
lique, la Frimature et les ministères;

Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale, Président dudit
Conseil;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

Décrète :

Article premier. — Sont nommés membres du Conseil de l'Ordre
des Palmes académiques :

Président

Le Ministre de l'Education nationale.

Membres

M^{me} Marième Diouri, Chargée de Mission au Secrétariat général
de la Présidence de la République, représentant la Prési-
dence de la République.

M. Habibou Datt, Officier de l'Ordre national du Lion, représen-
tant de la Primature;

Papa Ibra Tall, Commandeur de l'Ordre national du Lion,
représentant le Ministère de la Culture;

Abdoul Magib Sène, Officier de l'Ordre national du Lion,
représentant le Ministère de la Jeunesse et des Sports;

M^{me} Deves Senghor, Officier de l'Ordre national du Lion, repré-
sentant le Ministère du Travail et de la Formation profes-
sionnelle;

M. Mamadou Amadou Bâ, Officier de l'Ordre national du Lion,
représentant le Conseil de l'Ordre national du Lion.

Art 2. — Le Ministre de l'Education nationale, le Ministre de
la Culture, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Ministre du
Travail et de la Formation professionnelle, et le Grand Chancelier
de l'Ordre national du Lion sont chargés, chacun en ce qui le con-
cerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal
officiel.

Fait à Dakar, le 5 novembre 1991.

Abdou DIOUF

Par le Président de la République

Le Premier Ministre,

Habib THIAM.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation des Hypothèques
et de la Propriété foncière

Bureau de Dakar

AVIS DE DECHEANCE

« Le public est informé que la copie du titre foncier n° 6.868-
DG détenue par le sieur Djibril Bâ est frappée de déchéance
légale, en conséquence de la délivrance, le 23 mars 1992, d'un
duplicata de ladite copie à l'Union Sénégalaise de Banque pour
le Commerce et l'Industrie, propriétaire adjudicataire, et ce, en
vertu de l'ordonnance n° 434 rendu le 1^{er} février 1991 par le
Président du Tribunal régional de Dakar, conformément aux pres-
criptions de l'article 517 du Code de Procédure civile. »

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Makhily GASSAMA.

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers

BUREAU DE DAKAR

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à
la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné,
dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis,
qui aura lieu incessamment en l'Auditoire du Tribunal régional Hors
classe de Dakar.

Suivant réquisition, n° 8170, déposée le 9 janvier 1992 le Re-
ceveur des Domaines de Dakar, demeurant et domicilié à Dakar
Bloc fiscal rue de Thiong x rue Vincens agissant au nom et
pour le compte de l'Etat du Sénégal, a demandé l'immatriculation
au livre foncier de Dakar et Gorée d'un immeuble suburbain,
consistant en un terrain nu, d'une contenance totale de 6 ares,
situé à Dakar Zone Sud-Foire et borné au Nord, à l'Ouest et
au Sud par des rues non dénommées; à l'Est par le titre 7535.

Il a déclaré :

1° que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais comme
dépendant du domaine national par l'effet des dispositions de la
loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure
prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi

du décret n° 91-007 du 3 janvier 1991 et du décret n° 91-135 du 7 novembre 1991;

2° et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 8173, déposée le 17 février 1992 le Receveur des Domaines de Dakar, demeurant et domicilié à Dakar, Bloc fiscal, rue de Thiong angle rue Vincens, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Sénégal, en vertu du décret n° 91-308 du 13 mars 1991, a demandé l'immatriculation au livre foncier de Dakar et Gorée, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain bâti d'une contenance totale de 1 à 50 ca situé à Dakar, avenue Faïdherbe angle rue Margin et borné au Nord par l'avenue Faïdherbe et le titre 1064; au Sud-Est, la rue Mangin et à l'Ouest le titre 4506.

Il a déclaré :

1° Que ledit immeuble appartient à l'Etat du Sénégal comme dépendant du domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 en date du 30 juillet 1964, ainsi qu'il résulte du décret n° 91-308 du 13 mars 1991 et du décret n° 91-1369 du 6 décembre 1991;

2° Et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Makhily GASSAMA

CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

BUREAU DE RUFISQUE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition, n° 82, déposée le 4 novembre 1991, le Receveur des Domaines de Rufisque, demeurant et domicilié à Rufisque (boulevard Maurice Guèye) agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais en exécution des prescriptions du décret n° 89-825 en date du 19 juillet 1989, a demandé l'immatriculation au livre foncier de Rufisque, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain à usage d'habitation d'une contenance totale de 390 mètres carrés, situé à Guendel III et borné de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré :

1° que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais comme dépendant du domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi qu'il résulte du décret n° 91-992 en date du 19 septembre 1991;

2° qu'il n'est à sa connaissance grevé d'aucun droit ou charge réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 87, déposée le 8 janvier 1992, le Receveur des Domaines de Rufisque demeurant et domicilié à Rufisque (Boulevard Maurice Guèye), agissant au nom et pour

le compte de l'Etat sénégalais en exécution des prescriptions du décret n° 81-195 du 11 mars 1981, a demandé l'immatriculation au livre foncier de Rufisque, d'un immeuble urbain consistant en un terrain à habitation familiale d'une contenance totale de 4 à 80 ca situé à Keury-Kao, et borné de tous les côtés par des terrains du domaine national.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais comme dépendant du domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi qu'il résulte du décret n° 91-1198 du 14 novembre 1991.

Suivant réquisition, n° 88, déposée le 8 janvier 1992, le Receveur des Domaines de Rufisque demeurant et domicilié à Rufisque boulevard Maurice Guèye, agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais en exécution des prescriptions du décret n° 90-873 du 5 août 1990, a demandé l'immatriculation au livre foncier de Rufisque d'un immeuble urbain consistant en un terrain à habitation familiale d'une contenance totale de 3 à 99 ca, situé au quartier Colobane, à Rufisque et borné au Nord et à l'Ouest par des terrains non immatriculés, à l'Est par la route du Camp Marchand et au Sud par la voie ferrée du D.N.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais comme dépendant du domaine national par l'effet des dispositions de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 et pour avoir fait l'objet de la procédure prévue au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964 ainsi qu'il résulte du décret n° 91-1250 du 14 novembre 1991.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Moussa SOW

ANNONCES

L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV).

Objet :

— Sauvegarder et développer l'idéal olympique suivant les principes fondamentaux définis par la Charte olympique.

— Faire du sport et de la culture de type nouveau, des instruments efficaces, pour l'unité de la jeunesse de notre pays et les mettre au service de l'amitié et de la solidarité entre les peuples.

— Coordonner l'ensemble des activités de l'organisme sur toute l'étendue du territoire national.

Siège social : Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association.

MM. El Hadji Maodo Malick Sy, Président;

Ousmane Oscar Diagne, Secrétaire général;

Issa Mbaye Samb, Secrétaire administratif;

Bounana Dièye, Trésorier général;

Récépissé de déclaration d'association n° 6496 M.INT-DAGAT en date du 6 janvier 1992 du Ministère de l'Intérieur.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION DES JEUNES DE THIACALAR.

Objet :

— Unir les jeunes animés d'un même idéal, créer entre eux des liens d'entente et de solidarité, contribuer à l'émancipation sociale et à la formation de la population.

Siège social : Thiacalar, Département de Gossas.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association.

MM. Bassirou Ndao, Président;

Songde Diouf, Secrétaire général;

El Hadji Malick Diouf, Trésorier général;

Récépissé de déclaration d'association n° 6497 M.INT.DAGAT en date du 6 Janvier 1992 du Ministère de l'Intérieur.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION DES ANCIENS DE L'INSTITUT ISLAMIQUE DE DIOURBEL.

Objet :

— Soutenir l'Institut moralement et matériellement en lui procurant, autant que faire se peut, les moyens qui lui permettent de remplir pleinement son rôle;

— Sensibiliser tout ancien de l'Institut autour de cette mission qui peut être considérée comme un devoir et une responsabilité leur incombant à tous;

— Aider les sortants de l'Institut à résoudre les problèmes de post-formation.

Siège social : 439, Grand-Dakar, rue 11.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association.

MM. Moustapha Lô, Président;

Abdourahmane Diop, Secrétaire général;

Mame Mor Dème, Trésorier;

Ibrahima Sarr, Chargé de l'éducation;

Mamadou Lô, Chargé des affaires sociales.

Récépissé de déclaration d'association n° 6498 M.INT.DAGAT en date du 6 janvier 1992 du Ministère de l'Intérieur.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE LANGUES (U.N.A.L.)

Objet :

Soutenir, susciter et coordonner les actions des associations membres; cadre de dialogue et de coopération entre les langues et les cultures nationales, elle a vocation de consolidation de l'unité nationale, elle soutient l'action de pouvoirs publics pour le développement du pays essentiellement pour l'alphabétisation totale et la promotion culturelle.

Siège social : 29, rue Vincens, Dakar.

Récépissé de déclaration d'association n° 6502 M.INT.DAGAT en date du 20 janvier 1992 du Ministère de l'Intérieur.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : AMICALE DES ENSEIGNANTES

Objet :

— Permettre à ses membres de mieux se connaître, de resserrer les liens entre eux en développant l'esprit de solidarité de cohésion et d'entraide;

— Promouvoir le bien-être de ses adhérentes par la mise en place de structures socio-économiques viables;

— Aider au développement des structures sociales.

Siège social : Ecole Docteur Sidy Guissé Diourbel.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association.

Mmes Ndiaye née Aïssatou Seck, Présidente;

Fall née Aïssatou Ngom, Vice-présidente;

Thiam née Rokhaya Guèye, Secrétaire administrative;

Ndiaye née Ndèye Aminata Fall, Trésorière;

Ndiaye née Aïssatou Ndiaye, Secrétaire à l'Organisation.

Récépissé de déclaration d'association n° 6511 M.INT.DAGAT en date du 24 février 1992 du Ministère de l'Intérieur.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : UNION DES MUSULMANS POUR LE PROGRES SPIRITUEL ET SOCIAL (U.M.P.S.S.).

Objet :

— Unir les musulmans en vue de leur élévation spirituelle et sociale;

— Développer leur esprit d'entraide, de solidarité et de fraternité dans la vie en société; rehausser le niveau spirituel intellectuel et moral de ses membres; promouvoir des actions à caractère social et humanitaire; gérer la Grande Mosquée El-Mansour du boulevard Dial Diop et aider éventuellement toute autre mosquée ou institution islamique; créer des établissements d'enseignement islamique.

Siège social : Mosquée El Mansour, boulevard Dial Diop.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association.

MM. Boubacar Ly dit Mbaye, Président;

Mody Sy, Secrétaire général;

Babacar Diop, Trésorier général.

Récépissé de déclaration d'association n° 6518 M.INT.DAGAT en date du 3 mars 1992 du Ministère de l'Intérieur.

Cessions associées en Afrique-Sénégal

< C2A - Sénégal >

51 rue Georges Pompidou angle Moussé Diop, Dakar

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte en date du 27 janvier 1992, enregistré à Dakar II au droit de 1.500.000 francs CFA, la société anonyme < TRANSCAP SENEGAL > au capital de 269.350.000 francs CFA dont le siège est à Dakar (Sénégal) 24, boulevard Pinet Laprade où elle est immatriculée au registre du commerce sous le n° 6476-B a vendu à la société anonyme < DELMAS SENEGAL > au capital de 675.000.000 de francs CFA dont le siège est à Dakar (Sénégal) 8-10, allées Robert Delmas, où elle est immatriculée au registre du commerce sous le n° 2192 B;

Les éléments incorporels attachés à son activité transit maritime et aérien comprenant :

- La clientèle et l'achalandage y attaché;
- Le droit aux baux commerciaux.

Cette vente a été faite moyennant le prix de 7.500.000 francs CFA. L'entrée en jouissance a pris effet le 1^{er} janvier 1992.

Les créanciers du vendeur pourront faire opposition au greffe du Tribunal de Dakar et au siège de la société < C2A - SENE-GAL > sis 50, avenue Georges Pompidou angle Moussé Diop à Dakar, dans les délais et formes prescrits par les articles 406 et 407 du Code des Obligations civiles et commerciales.

Les créanciers du vendeur pourront faire opposition au greffe national « Gazette des annonces légales » des 6 février 1992 et 13 février 1992.

Pour insertion unique.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : A.S.C. KELE SAARE

Objet :

- Unir les jeunes animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité;
- Contribuer à l'émancipation sociale et à la formation civique de la population.

Siège social : Foyer des Jeunes de la Communauté rurale de Karantaba, Sous-préfecture de Tanaff, Région de Kolda.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association.

MM. Amadou Souané, Président;

Landing Mandiang, Secrétaire général;

Nimbaly Cissé, Secrétaire administratif;

Sadio Djitté, Trésorier général.

Récépissé de déclaration d'association n° 6463 M.INT-DAGAT en date du 30 octobre 1991 du Ministère de l'Intérieur.